

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

### PRESTATION 2 - ELECTRICITE



**HOPITAL "L'EAU VIVE" - Maisons Résidentielles**  
6, Avenue du Général de Gaulle 91450 SOISY SUR SEINE

## **CHAPITRE 1 - SPECIFICATIONS GENERALES ELECTRICITE DETECTION INCENDIE**

### **1.1) OBJET**

Le présent marché a pour objet l'exécution de travaux d'**électricité et détection incendie**, pour les 2 maisons résidentielles au sein de l'HOPITAL "L'EAU VIVE" - 6 Avenue du Général de Gaulle 91450 SOISY-SUR-SEINE.

**L'Etablissement est classé ERP 5ème catégorie.**

### **1.2) LEGISLATION DU TRAVAIL**

L'entrepreneur sera tenu d'appliquer la législation du Travail en vigueur, telle qu'elle résulte des Textes Officiels, des Conventions Collectives et des usages locaux.

### **1.3) DOCUMENTS DE REFERENCE**

Dans l'étude et l'exécution de son Marché, l'Entrepreneur du présent Lot devra tenir compte des stipulations des Lois, Décrets, Arrêtés, Ordonnances, Circulaires, Normes Françaises homologuées par l'A.F.N.O.R., Cahier du CSTB, le répertoire des Ensembles et Eléments fabriqués (R.E.E.F.), des documents techniques unifiés (DTU), ainsi que des arrêtés relatifs aux règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en vigueur à la date de la remise des offres.

Notamment: NFC 13200, NFC 15100, NFC 14100, NFC 12100 et ses additifs, Décret du 14/11/88, Arrêté du 10/10/76. Les articles EL EC des règles générales ERP.

Indépendance des installations électriques dans chaque zone U10.

Eclairage de sécurité par blocs autonomes, complétés par un éclairage réalisé par des blocs autonomes habitations conforme à la norme NF C71.805.

### **1.4) INTERVENTION DE L'ENTREPRISE AVANT DEMOLITION**

Le présent lot devra la mise hors tension des zones de démolitions effectuées par l'Entrepreneur de GROS OEUVRE, les alimentations électriques nécessaires au chantier, conformes à la législation en vigueur.

### **1.5) BUREAU DE CONTROLE**

Les installations électriques et D.I. seront contrôlées par le bureau de contrôle.

### **1.6) CONDITIONS D'EXECUTION**

Le prix sera établi pour un ensemble complet en ordre de fonctionnement.

L'Entrepreneur, en signant son Marché, prend la responsabilité de la conception et de l'exécution de l'installation ; il devra donc faire part de ses remarques éventuelles sur la conception du projet, avant la signature de son Marché.

### **1.7) NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX**

Les matériels et matériaux à mettre en oeuvre devront être de premières qualités et de marques réputées. Ils devront être soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage.

Dans le cas où les marques et les types sont spécifiés, l'Entreprise devra se conformer aux choix qui ont été faits. Néanmoins, pour ne pas entraver le jeu de la concurrence auprès des fournisseurs, les Entrepreneurs pourront en variante

proposer diverses marques de matériels correspondantes aux caractéristiques demandées dans le descriptif.

Leurs propositions devront, dans ce cas, être accompagnées des documents suivants :

- Description technique détaillée,
  - Procès-verbaux d'essais,
  - Domaines d'application et limites d'utilisation.

#### 1.8) RECEPTION DES OUVRAGES

DOSSIER DE FIN DE TRAVAUX :

A la fin des travaux ou au plus tard le jour de la réception, l'Entreprise devra remettre le dossier technique de l'installation comportant :

- Les plans et schémas de réalisation représentant les parcours et l'implantation des différents matériels et matériaux constituant l'installation,
- La mise à jour des plans et schémas des installations sur lesquelles des modifications ont été apportées,
- Notice descriptive du fonctionnement de l'installation indiquant les opérations de mises en service.
- La liste complète du matériel comportant, pour chacun d'eux les indications suivantes :

- . Marque
- . Type
- . Caractéristiques dimensionnelles
- . Caractéristiques techniques
- . Prescriptions d'entretien
- . Notice de fonctionnement
- . Liste des pièces détachées.

Tous ces documents seront soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre, après accord et modification éventuelle, le dossier sera remis, complet, en trois exemplaires.

La fourniture de ces documents fait partie intégrante du Marché, tant que l'Entreprise ne les aura pas remis, la réception ne pourra être prononcée. De plus, des pénalités de retard pourront être appliquées.

#### 1.9) CARACTERES FORFAITAIRES DU MARCHE

Les prix remis par l'Entrepreneur devront tenir compte de toutes les prescriptions, garanties, sujétions et obligations prévus explicitement ou non, dans les pièces constituant le Marché, et notamment de tous les aléas pouvant résulter des circonstances locales, de la situation géographique du chantier etc... Ils seront chiffrés zone par zone.

Ces prix seront des prix globaux et forfaitaires qui tiendront compte des sujétions particulières des travaux, et ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de plus-values.

#### 1.10) PLANS

Les plans fournis par DB CONCEPT ne sont pas des plans d'exécution. l'entrepreneur devra vérifier les cotes.

## **CHAPITRE 2 - ELECTRICITE DESCRIPTIF**

### **2.1) DEPOSES**

Modification et neutralisation des circuits existants en fonction de l'état actuel et du projet. Mise à disposition d'un tableau de chantier par étage.  
Alimentation électrique des 3 Algecos.

NOTA : L'entreprise conservera autant que possible les câbles et installations électriques existantes conservables.

Dépose des luminaires en bon état de fonctionnement. Remettre au maître d'ouvrage les luminaires qui peuvent être réutilisés.

### **2.2) TABLEAUX DE PROTECTION**

Dépose des tableaux actuels situés et installation dans les locaux indiqués au plan de tableaux de protection Merlin Gerin ou similaire conformes à la réglementation en vigueur et comprenant le nombre de disjoncteurs nécessaires aux équipements du projet.

Indépendance des installations électriques pour chaque maison.

### **2.3) DISTRIBUTION**

Dans les zones avec faux plafond : la distribution se fera dans un chemin de câble de type cablofil fourni au présent lot.

Dans tous les locaux accessibles aux malades les câbles seront encastrés, ou en faux plafond.

Dans les autres locaux la distribution se fera sous goulottes type Téhalit . Les descentes verticales seront de toute façon encastrées.

### **2.4) ECLAIRAGE DE SECURITE**

L'éclairage de sécurité est réalisé par des blocs autonomes dans les dégagements, les entrées et les escaliers. Il sera complété par un éclairage réalisé par bloc autonome habitation conforme à la norme NF C 71805.

Il ne sera fait usage que de canalisations non propagatrices de flammes.

### **2.5) PRISES**

Les prises seront choisies dans la gamme Mosaic Legrand, 2p+t 10/16 A, ou puissance spécifique dans les offices.

Toutes les prises seront neuves, même si elles sont prévues aux mêmes emplacements.

### **2.6) INTERRUPTEURS**

Les interrupteurs seront choisis dans la gamme Mosaic Legrand. Tous les interrupteurs seront neufs, même si ils sont prévus aux mêmes emplacements.

Dans les chambres : 1 va et vient entre le lit et la porte, 1 inter pour la tête de lit, 1 inter pour la veilleuse en plafond.

### **2.7) DETECTEURS DE PRESENCE**

Les luminaires des circulations fermées, et les luminaires en extérieur seront commandés par des détecteurs de présence temporisés

## 2.8) MISE A LA TERRE

Toutes les portes neuves sont sur huisseries métalliques, prévoir la mise à la terre de toute les huisseries ainsi que des chemins de câbles.

## 2.9) CONJONCTEURS TELEPHONIQUES

Fourniture et pose de joncteurs téléphoniques muraux ou en plinthes : ( voir plan) y compris câblage en paires téléphoniques jusqu'au répartiteur existant (à définir avec le MO)

## 2.10) PRISES TELEVISION

Fourniture et pose de prises télévision (voir plan) à raccorder sur le câble télévision existant, y compris répartiteur nécessaire.

## 2.11) PRISES INFORMATIQUES

Fourniture et pose de prises informatiques (voir plan) à raccorder au switch a situé dans le local technique. Fourniture d'un cahier de recette de l'installation.

## 2.12) LUMINAIRES PLAFONDS

Dans les circulations, pièces de vie et chambres, fourniture pose et raccordements de luminaires en dalles LEDS 600\*6000, lumière blanche chaude, vasque opale en PMMA

Pose en saillie ou encastré.

Réf. Delta LED de chez ETI éclairage ou de chez Philips ou équivalent.

## 2.13) LUMINAIRES ENCASTRES TBT

Fourniture et pose selon plan de spots encastrés TBT LEDS sans transfo sur place, ampoule 35w avec accès direct à la lampe. Modèle à proposer.

Spots encastrés étanches pour les salles d'eau.

## 2.14) APPLIQUES CHAMBRES

Dans les chambres fourniture et pose d'une applique murale antivandalisme pour la tête de lit, Réf. Hublot anti-vandalisme de chez SARLAM, avec diffuseur polycarbonate transparent blanc.

Allumage par inter déporté

## 2.15) BORNES EXTERIEURES

Fourniture et pose de bornes extérieures en aluminium, Réf. Vivara-Zon HCP171 de chez Philips ou similaire.

Pour éclairage du cxehein extérieur entre les 2 maisons.

## 2.16) APPLIQUES LAVABOS

Au-dessus des lavabos de salle de bains et de salle de douche, fourniture et pose d'applique Monoï 44 de chez Thorn ou similaire classe 2 réf : Monoï 44 version ip 44 cl2.

## 2.17) ALIMENTATION DES CHASSES D'EAU

Alimentation pour chasses automatiques des WC, y compris protections différentielles.

### 2.18) ALIMENTATION DES ROBINNETERIES ELECTRONIQUES

Alimentation électrique des robinetteries électroniques.  
Compris protections différentielles.

### 2.19) ALIMENTATION EXTRACTEURS

Passage des câbles pour l'alimentation de extracteurs.  
Localisation : En toiture, compris protections en tête.

### 2.20) VOLETS ROULANTS

Prévoir l'alimentation pour des volets roulants motorisés (motorisation par télécommande)

### 2.21) Detecteur Incendie

Fourniture et pose de détecteur incendie pour les dégagements et les pièces de vie.

### 2.22) Detecteur Incendie

Vérification (après ouverture par tranchées au lot maçonnerie) des réseaux courants faibles et forts.

Faire réparation nécessaires.

Passage des câbles complémentaires pour le réseaux informatiques, téléphoniques et report d'alarmes éventuelles (des 2 maisons vers le pavillon Victor Marcia).